

## BUREAU DE L'ENQUÊTEUR CORRECTIONNEL

### Énoncé de la responsabilité de la direction

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2024 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction du Bureau de l'enquêteur correctionnel (BEC). Ces états financiers ont été préparés par la direction à partir des politiques comptables du gouvernement du Canada, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières du Bureau. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada et figurant dans le *Rapport sur les résultats ministériels* du BEC concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement; en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités; en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres du BEC sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction, et en procédant tous les ans à une évaluation fondée sur le risque de l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et à apporter les ajustements nécessaires.

Les états financiers du BEC n'ont pas fait l'objet d'un audit.

---

**Dr. Ivan Zinger**

Enquêteur correctionnel

Ottawa, Canada

Date :

---

**Shehmina Shamsi**

Dirigeante principale des finances

**BUREAU DE L'ENQUÊTEUR CORRECTIONNEL****État de la situation financière (non audité)****au 31 mars**

(en dollars)

	<b>2024</b>	2023
<b>Passifs</b>		
Créiteurs et charges à payer ( <a href="#">note 4</a> )	<b>699 138 \$</b>	413 881 \$
Indemnités de vacances et congés compensatoires	<b>232 133</b>	250 691
Avantages sociaux futurs ( <a href="#">note 5</a> )	<b>92 860</b>	79 660
<b>Total des passifs</b>	<b>1 024 131</b>	744 232
<b>Actifs financiers</b>		
Montant à recevoir du Trésor	<b>244 737</b>	335 559
Débiteurs et avances ( <a href="#">note 6</a> )	<b>91 333</b>	208 359
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>336 070</b>	543 918
<b>Dette nette ministérielle</b>	<b>688 061</b>	200 314
<b>Situation financière nette ministérielle</b>	<b>(688 061)\$</b>	(200 314)\$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

***Dr. Ivan Zinger***  
 Enquêteur correctionnel  
 Ottawa, Canada  
 Date :

***Shehmina Shamsi***  
 Dirigeante principale des finances

**BUREAU DE L'ENQUÊTEUR CORRECTIONNEL****État des résultats et de la situation financière nette ministérielle (non audité)**

pour l'exercice terminé le 31 mars

(en dollars)

	2024	2024	2023
	Résultats prévus	Réal	Réal
<b>Charges</b>			
Ombuds pour les personnes purgeant une peine de ressort fédérale	4 608 796\$	<b>4 793 207\$</b>	4 710 236\$
Services internes	1 600 515	<b>1 655 253</b>	1 647 491
<b>Total des charges</b>	<b>6 209 311</b>	<b>6 448 460</b>	6 357 727
<b>Revenus</b>			
Frais réglementaires	0	<b>0</b>	0
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	0	<b>0</b>	0
<b>Total des revenus</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	0
<b>Coût net des activités poursuivies avant le financement du gouvernement et les transferts</b>	<b>\$6 209 311</b>		
<b>Financement du gouvernement et transferts</b>			
Encaisse nette fournie par le gouvernement		<b>5 339 743</b>	5 507 129
Variations des montants à recevoir du Trésor		<b>(90 822)</b>	247 813
Services fournis gratuitement par d'autres ministères ( <a href="#">note 7</a> )		<b>711 792</b>	679 914
<b>Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts</b>		<b>(487 747)</b>	(77 129)
<b>Situation financière nette ministérielle – début de l'exercice</b>		<b>(200 314)</b>	(277 443)
<b>Situation financière nette ministérielle – fin de l'exercice</b>		<b>(688 061)\$</b>	(200 314)\$

Information sectorielle ([note 8](#))

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**BUREAU DE L'ENQUÊTEUR CORRECTIONNEL****État de la variation de la dette nette ministérielle (non audité)**

pour l'exercice terminé le 31 mars

(en dollars)

	<b>2024</b>	2023
	Réal	Réal
<b>Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts</b>	<b>487 747\$</b>	(77 129)\$
<b>Augmentation (diminution) nette de la dette nette ministérielle</b>	<b>487 747</b>	(77 129)
<b>Dette nette ministérielle – début de l'exercice</b>	<b>200 314</b>	277 443
<b>Dette nette ministérielle – fin de l'exercice</b>	<b>688 061 \$</b>	200 314 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**BUREAU DE L'ENQUÊTEUR CORRECTIONNEL****État des flux de trésorerie (non audité)**

pour l'exercice terminé le 31 mars

(en dollars)

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	6 448 460 \$	6 357 727 \$
<b>Éléments n'affectant pas l'encaisse:</b>		
Services fournis gratuitement par d'autres ministères ( <a href="#">note 7</a> )	(711 792)	(679 914)
<b>Variations de l'état de la situation financière:</b>		
Augmentation (diminution) des débiteurs et avances	(117 026)	9 751
Diminution (augmentation) des créditeurs et charges à payer	(285 257)	(221 056)
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	18 558	7 202
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	(13 200)	33 418
<b>Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement</b>	<b>5 339 743</b>	<b>5 507 129</b>
<b>Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada</b>	<b>5 339 743\$</b>	<b>5 507 129\$</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# BUREAU DE L'ENQUÊTEUR CORRECTIONNEL

## Notes aux états financiers (non audités)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

### 1. Pouvoirs et objectifs

Le Bureau de l'enquêteur correctionnel (BEC) a été établi en 1973 en vertu de la Partie II de la *Loi sur les enquêtes*. Cette base légale a été modifiée en novembre 1992 avec la promulgation de la Partie III de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*. Le mandat de l'Enquêteur correctionnel, tel que défini par cette Loi, est d'agir en tant qu'Ombudsman pour les délinquants sous responsabilité fédérale. Le BEC est indépendant du Service correctionnel du Canada et peut ouvrir une enquête par suite d'une plainte émanant d'un délinquant ou présentée en son nom, que ce soit à la demande du Ministre ou de sa propre initiative. L'Enquêteur correctionnel est tenu en vertu de la loi de présenter un rapport annuel aux deux chambres du Parlement par l'entremise du ministre de la Sécurité publique.

De plus, l'article 19 de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition exige que le Service correctionnel du Canada fasse enquête en cas de décès ou de blessure grave d'un délinquant et qu'il remette une copie de son rapport à l'Enquêteur correctionnel.

Les services internes appuient le BEC dans son rôle d'Ombudsman pour les délinquants, ainsi que ses obligations corporatives vis à vis les agences centrales du Gouvernement.

### 2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

#### **(a) Autorisations parlementaires**

Le BEC est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consentis au BEC ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle ainsi que dans l'État de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans les sections « Charges » et « Revenus » de l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle correspondent aux montants rapportés dans l'État des résultats prospectifs intégrés au Plan ministériel 2023-2024. Les montants des résultats prévus ne sont pas inclus dans la section « Financement du gouvernement et transferts » de l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle ni dans l'État de la variation de la dette nette ministérielle parce que ces montants n'ont pas été inclus dans le Plan ministériel 2023-2024.

## BUREAU DE L'ENQUÊTEUR CORRECTIONNEL

### Notes aux états financiers (non auditées)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

## 2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

### *(b) Encaisse nette fournie par le gouvernement*

Le BEC fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le BEC est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par le BEC sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

### *(c) Montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser)*

Le montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser) découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations du BEC et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que le BEC a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

### *(d) Revenus*

Les revenus sont constitués de revenus provenant de sources non fiscales. Ils comprennent les transactions avec contrepartie où des biens ou des services sont fournis en contrepartie d'une obligation de prestation, et les transactions sans contrepartie où il n'existe pas d'obligation de performance pour la fourniture d'un bien ou d'un service. Ces transactions peuvent être récurrentes ou non récurrentes par nature. Les transactions récurrentes sont considérées comme des activités continues et routinières qui font partie du cours normal des opérations et peuvent être utilisées pour indiquer si l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles soient à nouveau gagnées au cours des années à venir.

Les revenus reportés se composent des montants reçus à l'avance pour la livraison de biens et la prestation de services qui seront reconnus à titre de revenus dans un exercice ultérieur où ils seront gagnés. Les autres revenus sont constatés dans l'exercice où s'est produit l'événement qui a donné lieu aux revenus.

Les revenus non disponibles ne peuvent pas être utilisés pour acquitter les dettes du ministère. Bien que l'Enquêteur correctionnel soit censé exercer un contrôle comptable, il n'a pas le pouvoir de disposer des revenus non disponibles. Par conséquent, les revenus non disponibles sont gagnés au nom du gouvernement du Canada et sont donc présentés comme une réduction des revenus bruts de l'entité. Les revenus perçus pour le compte du gouvernement sont constitués de la vente de services et de gains sur la vente d'actifs. Ils sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

**(e) Charges**

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice :

- Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.
- Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux et les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires, sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur valeur comptable.

## BUREAU DE L'ENQUÊTEUR CORRECTIONNEL

### Notes aux états financiers (non audités)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

## 2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

### *(f) Avantages sociaux futurs*

*Prestations de retraite* : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime multi-employeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du BEC au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du BEC découlant du régime. La responsabilité du BEC relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.

*Indemnités de départ* : L'accumulation des indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour les groupes d'employés éligibles. Les employés ont eu la possibilité d'être payé la valeur totale ou partielle des avantages obtenus à ce jour ou de récupérer la valeur totale ou restante des prestations au moment du départ de la fonction publique. L'obligation restante est calculée à l'aide de l'information provenant des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle pour les indemnités de départ pour l'ensemble du gouvernement.

### *(g) Débiteurs et avances*

Les débiteurs sont initialement comptabilisés au coût et sont ajustés pour refléter leurs conditions avantageuses. Lorsque nécessaire, une provision pour moins-value est comptabilisée afin de réduire la valeur comptable des débiteurs à des montants qui correspondent approximativement à leur valeur de recouvrement nette.

### *(h) Incertitude relative à la mesure*

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif éventuel, le passif au titre d'avantages sociaux futurs et la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

## BUREAU DE L'ENQUÊTEUR CORRECTIONNEL

### Notes aux états financiers (non audités)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

#### *(j) Opérations entre apparentés*

Les opérations entre apparentés, autre que les opérations interentités, sont comptabilisés à la valeur d'échange.

Les opérations interentités sont des opérations entre les entités sous contrôle commun. Les opérations interentités, autres que les opérations de restructuration, sont comptabilisées sur une base brute et sont évalués à la valeur comptable, sauf pour ce qui suit :

- i. Les services à recouvrements de coûts sont comptabilisés à titre de revenus et de dépenses sur une base brute et mesurés à la valeur d'échange.
- ii. Certains services reçus gratuitement sont comptabilisés aux fins des états financiers ministériels à la valeur comptable.

### **3. Autorisations parlementaires**

Le BEC reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées au cours d'un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, les résultats des activités de fonctionnement nets du BEC pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

# BUREAU DE L'ENQUÊTEUR CORRECTIONNEL

## Notes aux états financiers (non auditées)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

### 3. Autorisations parlementaires (suite)

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisés:

	2024	2023
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	6 448 460\$	6 357 727\$
<i>Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :</i>		
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(711 792)	(679 914)
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	(854)	7 202
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	13 200	33 418
Remboursements de charges des exercices antérieurs	12 344	19 149
Ajustements aux créditeurs à la fin de l'exercice des exercices antérieurs	29 267	407
	<b>(657 835)</b>	<b>(619 738)</b>
<i>Ajustements pour les postes sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :</i>		
Augmentation du trop-payés de salaire	22 125	23 470
Augmentation des autres prêts et avances aux employés	0	255
	<b>22 125</b>	<b>23 725</b>
<b>Autorisations de l'exercice en cours utilisées</b>	<b>5 812 749</b>	<b>5 761 714</b>

(b) Autorisations fournies et utilisées :

	2024	2023
<b>Autorisations fournies</b>		(en dollars)
Crédit 1 – Dépenses du programme	6 667 400\$	5 425 478\$
Contributions au régime d'avantages sociaux des employés	609 777	573 609
	<b>7 277 177</b>	<b>5 999 087</b>
Moins:		
Périmés : Fonctionnement	(1 464 428)	(237 373)
<b>Autorisations de l'exercice en cours utilisées</b>	<b>5 812 749\$</b>	<b>5 761 714\$</b>

### 4. Crédoeurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous présente le détail des crédoeurs et des charges à payer du BEC:

	2024	2023
		(en dollars)
Créditeurs - autres ministères et organismes	89 027\$	44 734\$
Créditeurs - parties externes	341 277	225 711
<b>Total des crédoeurs</b>	<b>430 304</b>	<b>270 445</b>
Charges à payer	268 833	143 436
<b>Total des crédoeurs et des charges à payer</b>	<b>699 138\$</b>	<b>413 881\$</b>

## BUREAU DE L'ENQUÊTEUR CORRECTIONNEL

### Notes aux états financiers (non auditées)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

#### 5. Avantages sociaux futurs

##### *(a) Prestations de retraite*

Les employés du BEC participent au Régime de retraite de la fonction publique (le Régime), qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées en fonction de l'inflation.

Tant les employés que le BEC versent des cotisations couvrant le coût du régime. En raison de la modification de la *Loi sur la pension de la fonction publique* à la suite de la mise en œuvre de provisions liées au *Plan d'action économique du Canada de 2012*, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes. Les cotisants du groupe 1 sont les membres existants du régime au 31 décembre 2012, et les cotisants du groupe 2 sont les membres qui ont rejoint le régime à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Chaque groupe a un taux de cotisation distinct.

En 2023-2024, les charges s'élèvent à 361 049 \$ (374 739 \$ en 2022-23). Pour les membres du groupe 1, les charges correspondent à environ 1.02 fois (1.02 fois en 2022-23) les cotisations des employés et, pour les membres du groupe 2, à environ 1.00 fois (1.00 fois en 2022-23) les cotisations des employés.

La responsabilité du BEC relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.

##### *(b) Indemnités de départ*

Précédemment, les indemnités de départ accordées aux employées étaient basées sur l'éligibilité de l'employé, les années de services et le salaire au moment de la cessation d'emploi. Par contre, depuis 2011, l'accumulation d'indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour la majorité des employés. Les employés assujettis à ces changements, ont eu la possibilité de recevoir la totalité ou une partie de la valeur des avantages accumulés jusqu'à présent ou d'encaisser la valeur totale ou restante des avantages au moment où ils quitteront la fonction publique. En date du 31 mars 2024, la majorité des règlements pour encaisser la valeur des indemnités étaient complétés. Ces indemnités ne sont pas capitalisées et conséquemment, les remboursements de l'obligation en cours seront prélevés sur les autorisations futures.

## BUREAU DE L'ENQUÊTEUR CORRECTIONNEL

### Notes aux états financiers (non auditées)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

#### 5. Avantages sociaux futurs (suite)

Les changements dans l'obligation durant l'année sont les suivants :

	2024	2023
	(en dollars)	
<b>Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice</b>	<b>79 660 \$</b>	113 078 \$
Charge pour l'exercice	<b>13 200</b>	(33 418)
Prestations versées pendant l'exercice	<b>0</b>	0
<b>Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice</b>	<b>92 860 \$</b>	79 660 \$

#### 6. Débiteurs et avances

Le tableau suivant présente les détails des débiteurs et des avances du BEC:

	2024	2023
	(en dollars)	
Débiteurs – autres ministères et organismes	<b>26 854 \$</b>	73 224 \$
Débiteurs – parties externes	<b>56 691</b>	106 563
Avances aux employés	<b>7 788</b>	28 572
<b>Total des débiteurs</b>	<b>91 333 \$</b>	208 359 \$

Le tableau suivant présente une analyse chronologique des débiteurs de parties externes et des provisions pour moins-value associées utilisées pour refléter leur valeur recouvrable nette.

	2023	2022
	(en dollars)	
<b>Débiteurs de parties externes</b>		
Non en souffrance	<b>51 707 \$</b>	\$101 466 \$
Nombre de jours de retard		
1 à 30	<b>0</b>	0
31 à 60	<b>0</b>	0
61 à 90	<b>0</b>	0
91 à 365	<b>0</b>	0
Plus de 365	<b>4 274</b>	5 097
<b>Total partiel</b>	<b>55 981</b>	106 564
Moins: Provision pour moins-value	<b>0</b>	0
<b>Total</b>	<b>55 981 \$</b>	106 564 \$

## BUREAU DE L'ENQUÊTEUR CORRECTIONNEL

### Notes aux états financiers (non auditées)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

#### 7. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, le BEC est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Les apparentés incluent, entre autres, les personnes faisant partie des principaux dirigeants ou un membre de la famille proche de ces personnes et entités contrôlée en tout ou en partie par un membre des principaux dirigeants ou un membre de la proche famille de ces personnes. Il conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. Le BEC conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. De plus, le BEC a conclu une entente avec Sécurité publique Canada concernant la prestation de services relatifs aux finances, à la passation de marchés et à l'approvisionnement, aux ressources humaines, à la gestion de l'information/librairie, à la technologie de l'information et à la sécurité. En outre, au cours de l'exercice, le BEC a reçu gratuitement des services communs d'autres ministères, comme il est indiqué ci-dessous.

##### *(a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères*

Au cours de l'exercice, le BEC a reçu gratuitement des services de certains organismes de services communs relatifs aux locaux et aux cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires. Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle:

	2024	2023
	(en dollars)	
Installations	327 168 \$	319 155 \$
Cotisations de l'employeur au régime de soins de santé et au régime de soins dentaires	384 624	360 759
<b>Total</b>	<b>711 792 \$</b>	<b>679 914 \$</b>

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organismes de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts à tous les ministères et organismes par Services publics et Approvisionnement Canada ainsi que les services d'audit offerts par le Bureau du vérificateur général, ne sont pas inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle.

##### *(b) Autres transactions entre apparentés*

	2023	2022
	(en dollars)	
Débiteurs – autres ministères et organismes	13 443 \$	73 224 \$
Créditeurs – autres ministères et organismes	89 027	44 734
Charges – autres ministères et organismes	165 150 \$	222 512 \$

Les charges et les revenus inscrits à la section (b) n'incluent pas les services communs fournis gratuitement qui sont inscrits dans la section (a).

## BUREAU DE L'ENQUÊTEUR CORRECTIONNEL

### Notes aux états financiers (non auditées)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

#### 8. Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur la responsabilité du BEC. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables décrites à la note 2, Sommaire des principales conventions comptables. Le tableau qui suit présente les charges engagées et les revenus générés pour les principaux programmes, par principaux articles de dépenses et types de revenus. Voici les résultats de chaque segment pour la période:

Charges			2024	2023
	Ombudsman pour les personnes purgeant une peine de ressort fédérale	Services internes	Total	Total (en dollars)
<b>Charges de fonctionnement</b>				
Salaires et avantages sociaux des employés	4 064 622\$	1 118 483	5 183 105	4 973 728\$
Installations	256 022	71 146	327 168	322 453
Services professionnels et spécialisés	184 466	245 795	430 261	498 713
Autre	0	149 071	149 071	159 619
Équipement	200	5 685	5 885	50 451
Information	33 511	3 524	37 035	59 093
Location	13 435	33 847	47 282	46 853
Réparation et entretien	0	0	0	85
Voyages et réinstallations	223 440	1 953	225 393	198 431
Services publics, fournitures et approvisionnements	1 279	12 293	13 572	12 167
Communication	16 232	13 456	29 688	36 134
<b>Total – Charges de fonctionnement</b>	<b>4 793 207</b>	<b>1 655 253</b>	<b>6 448 460</b>	<b>6 357 727\$</b>
<b>Revenus</b>				
Frais réglementaires	0	0	0	0
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	0	0	0	0
<b>Total - Revenus</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts</b>	<b>4 793 207\$</b>	<b>1 655 253</b>	<b>6 448 460</b>	<b>6 357 727\$</b>